

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France – 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex**

**Arrêté du Président**

**N° 2020-248**

MB/NG

**OBJET** : Ouverture d'un concours externe sur épreuves et de deux concours internes de gardien-brigadier de police municipale, session 2020 – **Modificatif**

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

Vu le décret n° 94-932 du 25 octobre 1994 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

Vu l'arrêté n° 2019-165 du 15 juillet 2019 modifié, portant ouverture d'un concours externe et de deux concours internes de gardien-brigadier de police municipale, session 2020,

Vu l'arrêté n° 2019-165 du 15 juillet 2019 modifié, portant ouverture d'un concours externe sur épreuves et de deux concours internes de gardien-brigadier de police municipale session 2020,

Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu l'arrêté n° 2018-359 du 12 décembre 2018 donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la région Ile-de-France/Centre-Val de Loire, session 2020.

Considérant les besoins complémentaires recensés,

**ARRETE**

**Article 1** : Le nombre de postes ouverts à la session 2020 des concours de gardien-brigadier de police municipale organisés par le Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France est porté à **260 postes** répartis comme suit :

Concours	Nombre de postes
Concours Externe	<b>130</b>
Premier concours interne réservé aux agents de surveillance de la voie publique	<b>78</b>
Second concours interne réservé aux gendarmes adjoints volontaires et aux adjoints de sécurité	<b>52</b>

**Article 2** : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2019-165 du 15 juillet 2019 modifié, demeurent inchangées.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne, du centre de gestion de la Seine-et-Marne, des centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire, du C.N.F.P.T. et du Pôle Emploi, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 8 décembre 2020



Pour le Président, par délégation, préfecture  
La Directrice Générale  
093-287500060-20201208-2020-248-AR  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020  
Sylvie HUSSON